



AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

OBJET : Demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2011-09-100B de la Municipalité de Hope Town.

Aux contribuables de la susdite municipalité.

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité;

Qu'une dérogation mineure aux dispositions de l'article 71 au règlement de zonage de la municipalité de Hope Town a été demandée pour un immeuble localisé sur la Route 132 Ouest à Hope Town (lot : 5954585).

Que cette demande de dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'un bâtiment secondaire avant la construction du bâtiment principal.

Que cette dérogation mineure soit soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par la mairesse. Celle-ci aura lieu le 17 mars 2026 à 18 h 30, à la salle du conseil de la Municipalité de Hope Town, afin d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le conseil.

Donné à Hope Town ce 16^e jour de février 2026.


Sonia Aspirot
DG – Greffière-trésorière